



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE



**ENQUÊTE D'OPINION SUR L'IMPACT DES
AVERTISSEMENTS SANITAIRES AUPRÈS DES
POPULATIONS DE LA RÉGION DE DAKAR**



REMERCIEMENTS

Aux Enquêteurs , aux Responsables d'hôtels, d'auberges, de bars et de restaurants, aux membres du Comité du pilotage de la LISTAB et à tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à cette évaluation.

Tableau Synoptique de l'enquête sur l'impact des mises en garde sanitaire auprès des populations de Dakar.

Composantes	Nbre / Pourcentage (%)
Population enquêtée	350 personnes
Nombre d'hommes	252 (soit 72% des enquêtés)
Nombre de femmes	98 (soit 28% des enquêtés)
Nombre de fumeurs	153 (soit 43,71% des enquêtés)
Nombre de non-fumeurs	197 (soit 56,29 % des enquêtés)
Départements enquêtés	4 (Dakar, Pikine, Rufisque, Guédiawaye)
Pourcentage de personnes étant favorable aux avertissements sanitaires	91%
Pourcentage de personnes n'étant pas du tout favorable aux avertissements sanitaires	9%
Pourcentage de personnes se disant gênées de sortir leurs paquets de cigarettes avec avertissements sanitaires	72%
Pourcentage de personnes se disant pas du tout gênées de sortir leurs paquets de cigarettes avec avertissements sanitaires	28%
Pourcentage de fumeurs qui pensent qu'il existe un lien entre tabagisme et forme grave de COVID 19	25%
Pourcentage de fumeurs qui pensent qu'il n'y a pas de lien entre tabagisme et forme grave de COVID 19	75%
Pourcentage de non-fumeurs qui pensent qu'il existe un lien entre tabagisme et forme grave de COVID 19	80%
Pourcentage de non-fumeurs qui pensent qu'il n'y a pas de lien entre tabagisme et forme grave de COVID 19	20%

I. Introduction

En réaction à l'énorme fardeau sanitaire causé par le tabagisme, l'Organisation mondiale de la santé a adopté en 2003 un traité international : la Convention-cadre pour la lutte antitabac (www.who.int/fctc). Les Etats ayant ratifié cette Convention s'engagent à introduire plusieurs mesures dans leur législation nationale, dont certaines concernent l'étiquetage des paquets de cigarettes. La Convention-cadre dans son article 11 recommande notamment que des mises en garde claires et lisibles couvrent au minimum 30 à 50% des faces principales des emballages de tabac. Ces mises en garde peuvent se présenter sous forme graphique.

En Afrique 9 pays ont déjà mis en œuvre l'article 11 de la Convention Cadre. Il s'agit : du Burkina Faso (2019) du Cameroun (2019), du Kenya (2016), de Madagascar(2013), de l'île Maurice (2009), de la Namibie (2015), du Sénégal (2017), des Seychelles, et du Tchad (2015).

Au niveau global c'est au moins 118 pays/territoires qui ont adopté définitivement des mesures exigeant l'utilisation de mises en garde illustrées.

Au Sénégal, c'est l'article 6 de la loi 2014-14 du 28 mars 2014 qui pose les bases légales des avertissements sanitaires. L'article 6 de la dite loi dispose que : "chaque paquet ou cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetages extérieurs de ces des produits doivent comporter, en caractère indélébiles, des mises en gardes sanitaires sous forme de textes et d'images en couleur d'écrivant les effets nocifs de la consommation de tabac et couvrant au minimum soixante-dix pour cent (70%) de chacune des faces principales (en recto verso) du paquet de tabac et de produits de tabac et du conditionnement extérieur."

Cette disposition de la loi 2014-14 est complétée par le décret n° 2016-1008 du 26 juillet 2016 portant application de la loi n° 2014-14 du 28 mars 2014, plus précisément par son chapitre IV qui donne plus de détails sur le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac. L'arrêté ministériel numéro 18415 du 8 décembre 2016, fixe la liste des mises en garde sanitaires, et leurs modalités d'apposition et de renouvellement.

II-Contexte de l'enquête

Le tabac est un fléau mondial et sociétal. Chaque année, près de huit (8) millions de personnes meurent prématurément de maladies liées au tabac selon l'organisation mondiale de santé. Si les tendances actuelles se poursuivent, le tabac fera 10 millions de décès par an d'ici 2030, 80% d'entre eux seront dans les pays en développement. En outre, 800.000 personnes meurent également chaque année en raison du tabagisme secondaire.

Au Sénégal, l'enquête Global Adult Tobacco Survey (GATS 2015) établie le taux de prévalence du tabagisme à 6% chez la population âgée de 15 ans et plus soit cinq cent mille adultes. Chez les jeunes âgés entre 13 et 15 ans l'enquête Global Youth Tobacco Survey (GYTS 2013) situe le taux de prévalence à 11,2 %. Aussi, il est remarqué que 13 à 43 pourcents de maladies cardiovasculaires et respiratoires et cancers enregistrés au Sénégal sont dus au tabagisme .

Concernant les avertissements sanitaires, il faut noter que depuis aout 2017, le Sénégal a eu expérimenté trois avertissements sanitaires sous forme d'images et de textes (voir annexe). Un quatrième avertissement sanitaire est attendu en aout 2020, faisant ainsi du Sénégal le premier pays de la région ouest africaine à mettre autant d'avertissements sanitaires sur le marché.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) déclara que l'épidémie de COVID-19 constituait une pandémie mondiale, alors que le nouveau coronavirus continuait de se propager à travers le monde.

A l'instar des autres pays de la communauté internationale, le gouvernement du Sénégal déclara dès le 23 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue de son

¹Rapport OMS sur le tabagisme au niveau mondial <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>. (OMS Mai 2020)

²Global Adult Tobacco Survey (GATS 2015) http://www.ansd.sn/ressources/rapports/1-GATS%20rapport%20principal%20SENEGAL_ANSD%20octobre%202015.pdf

³CRES, Profil du Sénégal en matière de taxation «Accentuer la pression fiscale sur les produits du tabac pour en réduire la consommation»

⁴Cf décret n° 2020-830 du 23 mars 2020

territoire national.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire et de restrictions des mouvements que cette enquête sur l'impact des mises en garde sanitaires sur les paquets de cigarettes au niveau des habitants de la région de Dakar fut menée.

II. OBJECTIF GENERAL :

L'objectif général de l'enquête est d'évaluer l'impact qu'ont les mises en garde sanitaires inscrites sur les paquets de cigarettes auprès des populations de la région de Dakar depuis leurs lancements en 2017 à 2020.

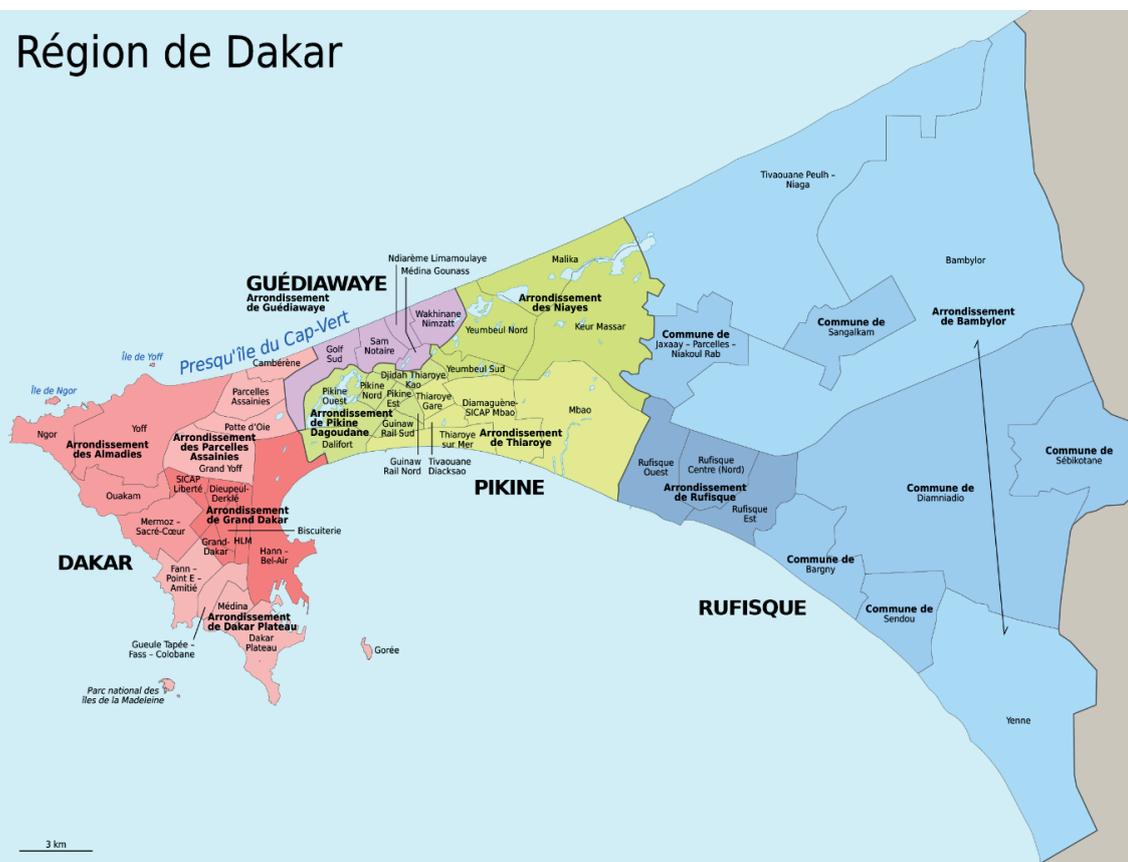
III. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Evaluer les Connaissances, Attitudes et Pratiques des populations enquêtées par rapport aux avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes ;
- Evaluer qualitativement le niveau de perception des populations suite à la mise sur le marché des produits du tabac avec mises en garde sanitaires selon les variables démographiques (âge, sexe, niveau d'étude et lieu de résidence).

IV. METHODOLOGIE

IV.1. Cadre d'étude

Région de Dakar



1. Carte administrative de la région de Dakar, ANAT 2018

IV.2. Echantillonnage

IV.2.1. Démarche

Des outils ont été élaborés pour évaluer l'impact. Une grille d'analyse pour la revue documentaire (rapports existants, banque donnée du SNEIPS sur le numéro vert 800 00 50 50 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale) a été réalisée dans la deuxième quinzaine du mois d'avril.

Quant à l'enquête de terrain proprement dite, un questionnaire fut confectionné dans la première quinzaine du mois de mai. La collecte des données a eu lieu dans la deuxième quinzaine du mois de mai sur 350 personnes incluant des fumeurs et des non-fumeurs, hommes et femmes. Quatre enquêteurs ont participé au recueil des données. Les données recueillies ont été retranscrites manuellement puis analysées avec le logiciel Epi Info.

IV.2.2. Cadre de l'étude

Quatre départements de la région de Dakar ont été visés pour abriter l'enquête sur les avertissements sanitaires. Ce qui donne à cette enquête une portée régionale.

• Les Départements concernés :

Le champ de l'enquête a couvert les quatre départements de la région de Dakar à savoir les départements de Dakar, de Rufisque, de Pikine et de Guédiawaye).

- Les zones visées par l'enquête dans les quatre départements sont les suivantes :
 - Département de Dakar : Grand-Yoff, Liberté 2, Sacre Coeur, Medina ;
 - Département de Pikine : Bountou Pikine, Poste Thiaroye, Rond-Point Keur Massar ;
 - Département de Guédiawaye : Marché Ndiarème, Golf et Fith Mith ;
 - Département de Rufisque : HLM , Thiokho et Keury Souf.

IV.2.3. Echantillonnage

Pour l'enquête quantitative, un échantillon aléatoire statistiquement représentatif a été tiré à deux degrés (Communes et quartiers). Une fois dans le quartier sélectionné, les cibles individuelles ont été choisies au hasard parmi les populations en prenant compte des facteurs de confusion identifiés (sexe et âge).

- Cibles

Les cibles concernent les fumeurs et les non-fumeurs et l'aspect genre a été pris en compte. Une désagrégation par âge, par niveau d'éducation et par activité a été également faite en vue de mesurer la corrélation qui pourrait exister entre la prévalence du tabagisme et ces variables explicatives.

4.2.4. Taille de l'échantillon

La taille initiale de l'échantillon a été calculée en utilisant la formule suivante :

n : taille de l'échantillon : 350 sujets ;

p : proportion de la population d'étude : 0,905 ;

d : degré de précision mesurée à 0.05 : 1.96 pour le seuil de confiance

p = variable d'intérêt = prévalence du tabagisme ;

1 - p = probabilité de ne pas être fumeur ;

e = marge d'erreur dans l'estimation de p.

5. Formation des enquêteurs

Les enquêteurs sélectionnés ont bénéficié d'une formation d'un jour sur les outils de collecte. La formation a porté sur le questionnaire et sur le formulaire de consentement. Elle a aussi consisté en un jeu de rôles afin de permettre aux enquêteurs de faire face aux éventuelles difficultés liées à l'administration du questionnaire une fois sur le terrain.

6. Déploiement des enquêteurs sur le terrain

Les enquêteurs sélectionnés sont tous des habitants des lieux où s'est déroulée l'enquête. Leur connaissance du terrain est un atout supplémentaire. Le contrôle qualité des données recueillies a été fait par le consultant.

V. Saisie et analyse des données

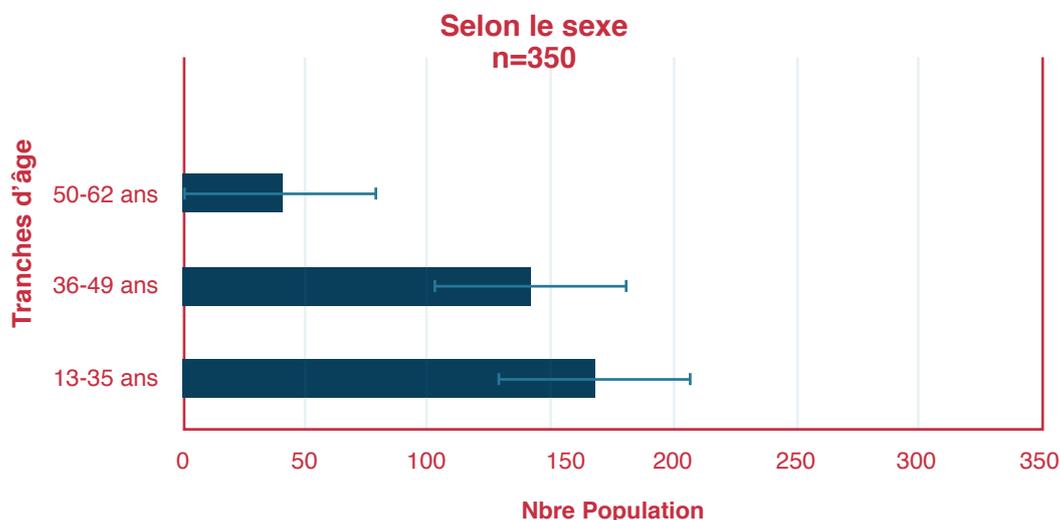
Les données collectées ont été saisies puis analysées avec le logiciel informatique Epi-info 7 du CDC/OMS et le logiciel tableur Excel.

VI. Considérations éthiques de l'enquête

Des formulaires de consentement ont été mis à la disposition des enquêteurs pour recueillir le consentement des personnes enquêtées.

VII. Résultats de l'enquête

VII.1. Caractéristique des personnes enquêtées



La tranche d'âge (13-35 ans) est la catégorie d'âge la plus représentée dans cette enquête avec 168 sur les 350 personnes interrogées, soit 52% des enquêtés. Il s'en est suivi de la tranche adulte (36-49 ans) avec 142 participants, pour un pourcentage de 44%. Quant à la tranche des personnes âgées (50 et 62 ans), elle ne représente que 4% soit un total de 40 personnes.

VII.1.2. Répartition des fumeurs selon les classes d'âge

L'enquête a montré, que c'est la tranche d'âge adulte (36-49 ans) qui compte le plus de fumeurs. En effet, 58% des personnes interrogées dans cette tranche d'âge affirment être des fumeurs. La tranche d'âge jeune (13-35 ans) occupe la seconde place avec 40% de fumeurs.

La tranche d'âge des personnes âgées (50-62ans) ferme la marche avec 2% de fumeurs.

VII.1.2. Répartition des personnes enquêtées selon le sexe



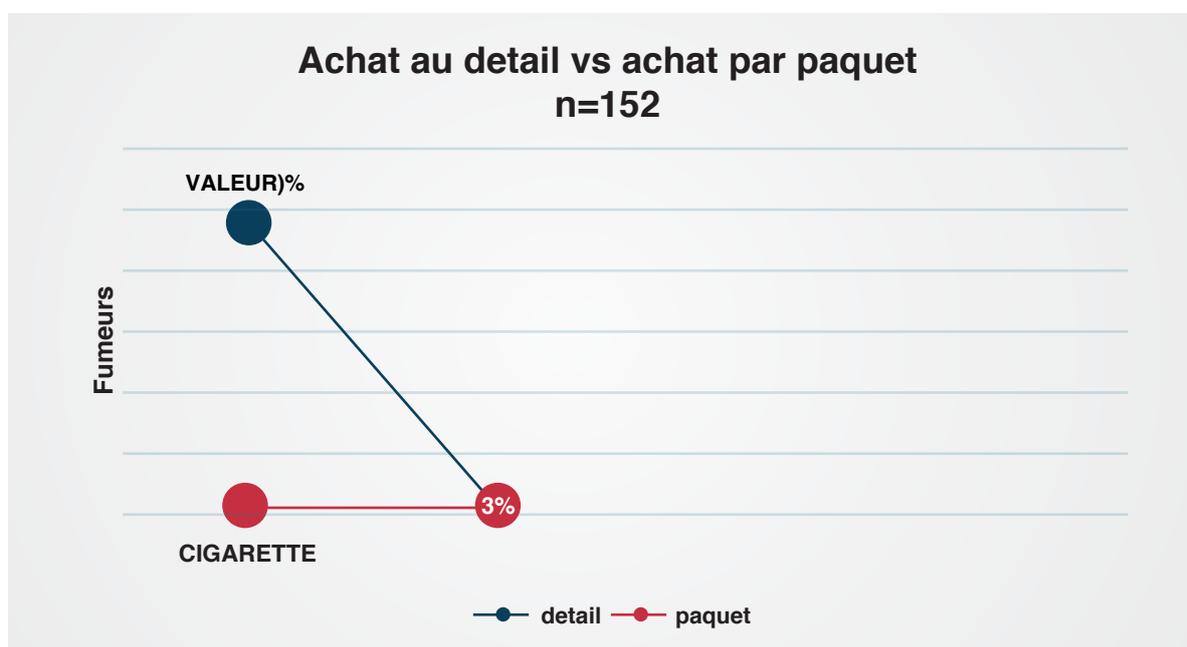
Sur une population de 350 personnes interrogées, 252 sont des hommes contre 98 de femmes. Ces chiffres s'expliquent à cause de la forte présence des hommes dans les lieux visités (gares routières, rond points etc.)

VII.1.3. Répartition des fumeurs selon le sexe



117 des hommes interrogés sont des fumeurs contre 36 femmes. Soit un total de 153 de fumeurs, hommes comme femmes sur une population de 350 personnes soit 43,71 % des personnes interrogées.

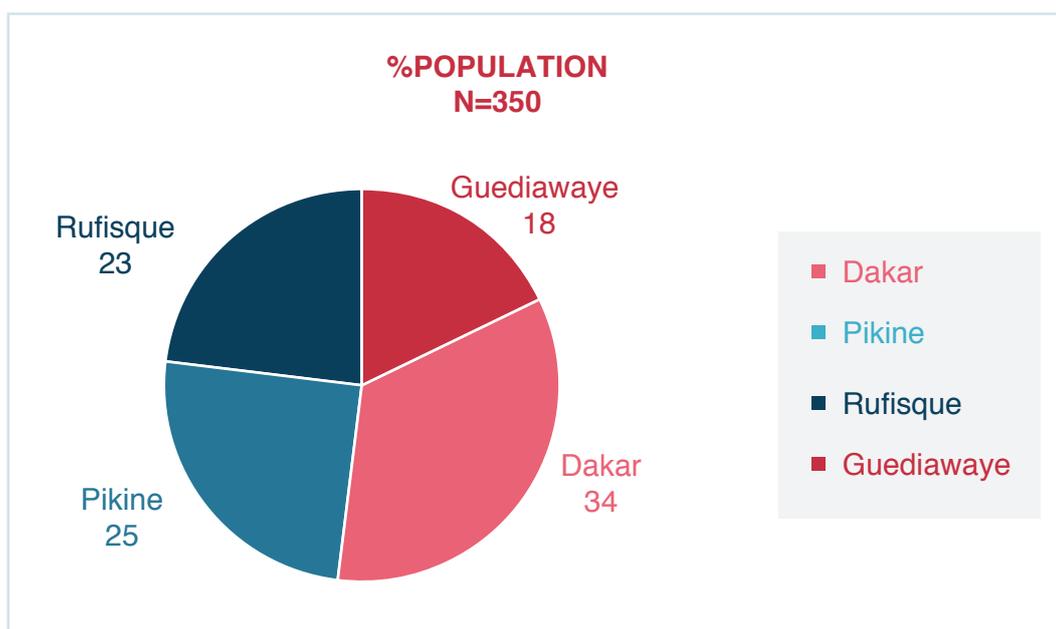
A la question achetez-vous vos cigarettes par paquet ou au détail ?



97 % des fumeurs homme comme femme disent acheter leurs cigarettes au détail contre 3% d'entre eux qui affirment acheter leurs cigarettes par paquets. Sur les 3% des personnes qui affirment acheter des paquets de cigarettes, la majorité sont des femmes. Les personnes qui achètent leurs cigarettes par paquet sont plus en contact avec les avertissements sanitaires contrairement à ceux qui achètent au détail. Toutefois ces dernières affirment qu'elles voient les paquets avec avertissements sanitaires au niveau des points de vente mais sans pour autant lire tous les messages qui y sont mentionnés.

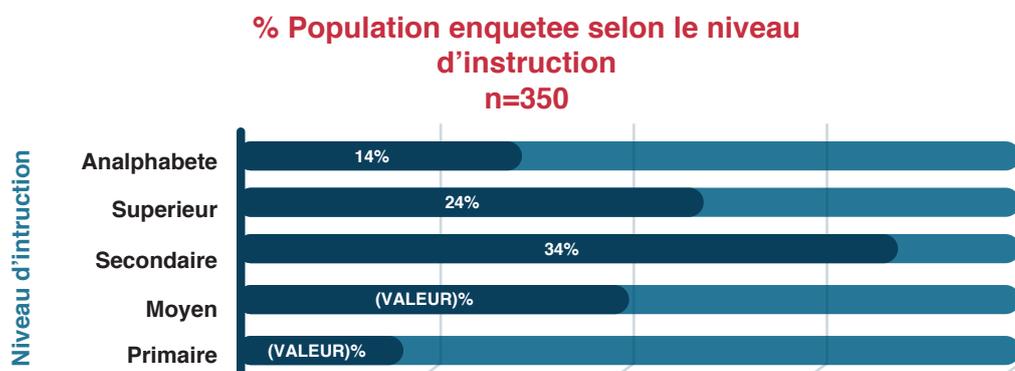
VII.1.4.

6.1.5. Répartition des personnes enquêtées selon les lieux de résidence



Le plus grand nombre de personnes enquêtées vit dans le département de Dakar 34%, suivi du département de Pikine 25%, le département de Rufisque vient à la 3eme place avec 23% et enfin le département de Guédiawaye ferme la marche avec 18%.

6.1.6. Répartition des personnes enquêtées selon leur niveau d'instruction



	Primaire	Moyen	Secondaire	Superieur	Analphabete
■ Série 1	8	20	34	24	14
■ Colonne 1					
■ Colonne 2					

Huit pour cent (8%) des personnes enquêtées sont en primaire ou un niveau équivalent, 20% sont au niveau moyen ou un niveau équivalent, 34% au secondaire ou un niveau équivalent, 24% du supérieur ou un niveau équivalent et 14% sont des analphabètes .

Etude qualitative

6.1.7. Répartition des personnes enquêtées sur la compréhension de l'image et des messages apposés sur les paquets de cigarette.

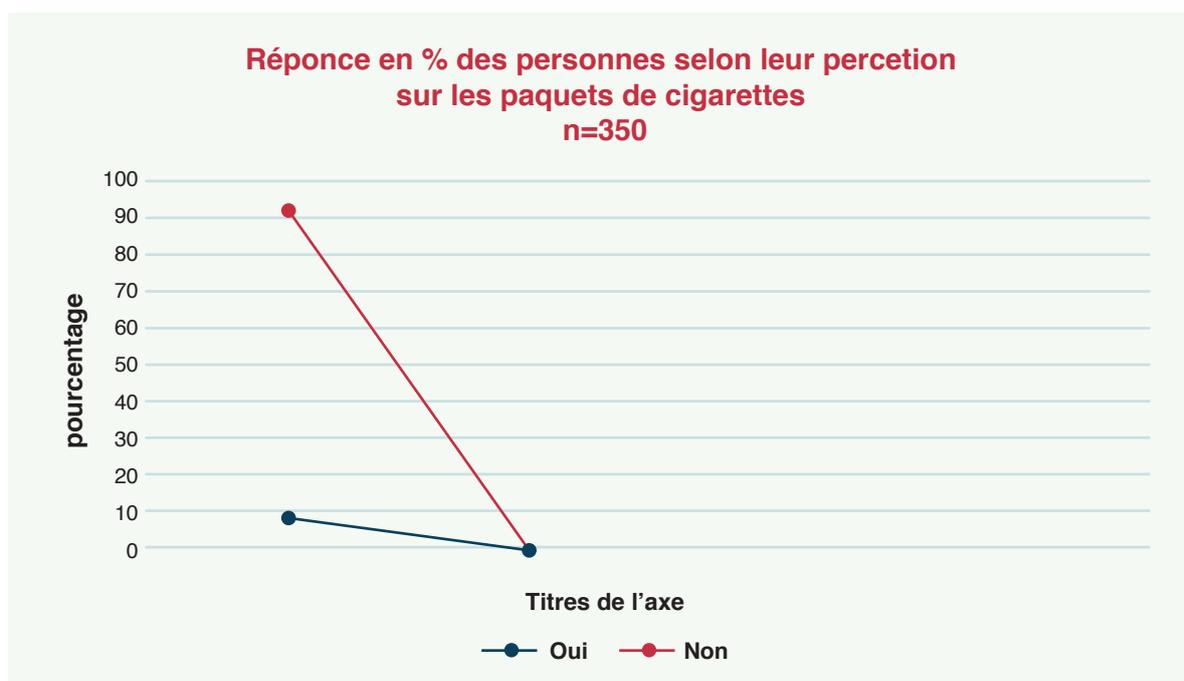
A la question, comprenez-vous l'objectif visé à travers l'image apposée sur les paquets de cigarettes ?

301 personnes soit 86% des enquêtées ont répondu par oui contre 49 personnes soit 14% des enquêtées ont répondu par non. Les 14% ayant répondu par non, sont les personnes qui ont affirmé ne sachant ni lire, ni écrire. Donc des personnes non instruites.

Parmi ceux qui ont répondu par l'affirmative, 94,68% pensent que les images sont dissuasives et 5,32% affirment qu'elles sensibilisent sur les dangers du tabagisme.

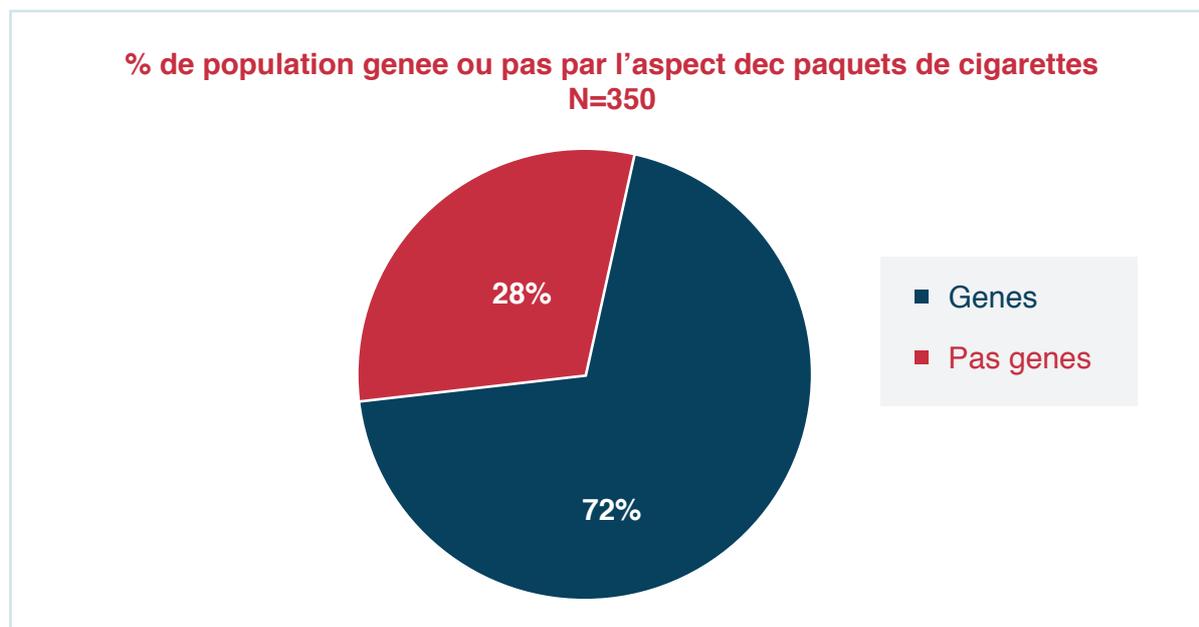
6.1.7. Réponse en % diriez-vous que l'aspect des paquets de cigarettes que vous achetez habituellement vous plaît-il ?

A la question, diriez-vous que l'aspect des paquets de cigarettes que vous achetez habituellement vous plaît-il ?



91% des personnes interrogées ont répondu être favorable aux nouveaux paquets de cigarette contre 9% qui ont répondu ne pas aimer les nouveaux paquets de cigarette.

6.1.8. Répartition des personnes enquêtées selon la question : 'vous arrive-t-il d'être gêné(e) de sortir votre paquet de cigarettes à la vue de tous à cause de son aspect ?



A la question, vous arrive t-il d'être gêné(e) de sortir votre paquet de cigarettes à la vue de tous à cause de son aspect ?

72% des personnes interrogées ont répondu par oui contre 28% qui disent ne pas être gênées par les avertissements sanitaires.

Chez les fumeurs, les femmes sont davantage gênées que les hommes de sortir leur paquet de cigarettes à cause de son aspect actuel à savoir un paquet de cigarette portant un avertissement sanitaire (15,4 % contre 9,0 %).

A la question, en tant que fumeur, quel effet ou impact l'apposition des mises en garde sanitaire sur les paquets de cigarette vous a t-il fait?

153 fumeurs soit 43% des personnes enquêtées sont conscients du danger du tabac depuis l'apparition des images sur les paquets de cigarette. 74% de ces fumeurs enquêtées affirment vouloir abandonner le tabac d'ici la fin de l'année.

56% de ces fumeurs affirment avoir appelés sur le numéro vert du Service National de l'Education et de l'Information Sanitaire (SNEIPS) ou consultés un pneumologue pour une orientation à un sevrage du tabagisme.

A la question, en tant que non fumeur, quel effet ou impact l'apposition des mises en garde sanitaire sur les paquets de cigarette vous a t-il fait?

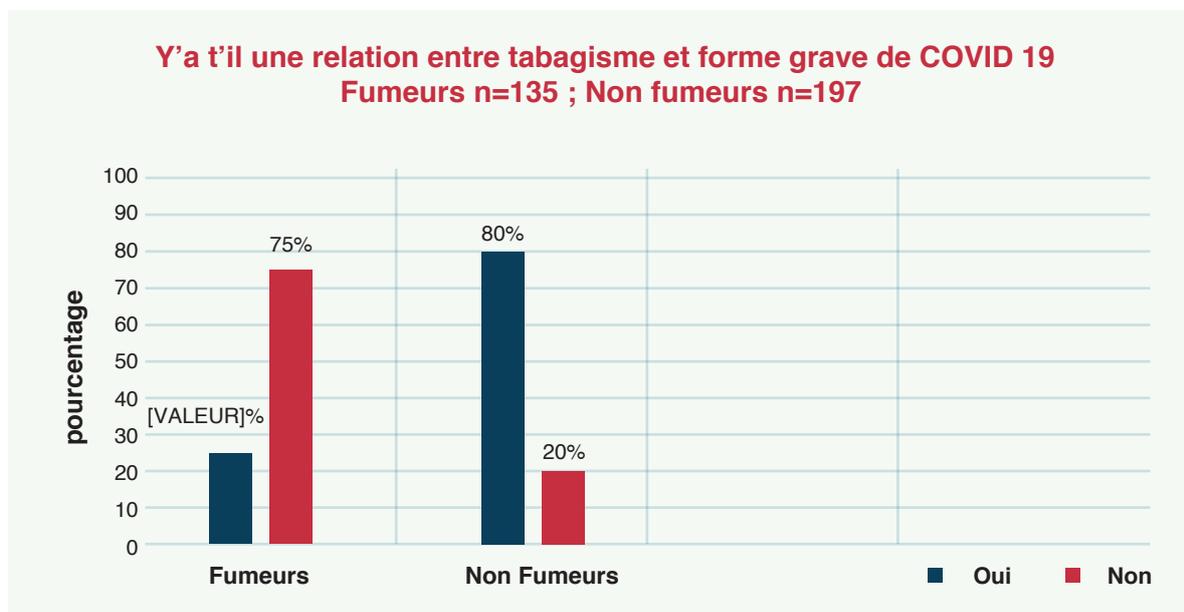
197 non fumeurs soit 56% des personnes enquêtées sont sensibles sur les méfaits du tabac dans la santé humaine depuis l'apparition des images sur les paquets de cigarette.

168 non fumeurs soit 85% de ces non fumeurs enquêtés affirment ne vouloir jamais pratiquer le tabac durant toute leur existence.

40 personnes soit 20% de ces non fumeurs qui avaient l'idée de fumer un jour ont affirmé abandonner ce souhait depuis l'apparition des images sur les paquets de cigarette

56% de ces fumeurs affirment avoir appelés sur le numéro vert du Service National de l'Education et de l'Information Sanitaire (SNEIPS) ou consultés un pneumologue pour une orientation à un sevrage du tabagisme.

Relation entre forme grave de Covid 19 et Tabagisme



Seulement 25% des fumeurs interrogés pensent qu'il existe un lien entre tabagisme et forme grave de COVID 19 contre 75% qui pensent qu'il n'y a pas de lien établi. Par contre chez les non-fumeurs, c'est tout le contraire. En effet, ils sont 80% à penser qu'il existe un lien entre tabagisme et forme grave de COVID 19, contre 20% qui pensent le contraire. Pour ceux qui affirment que les fumeurs développent des formes graves ont fondé leur affirmation sur les informations entendues à la télé, à la radio et sur les réseaux sociaux.

Entretien qualitatif

Comme on peut l'observer dans la partie ci-dessus qui traite l'impact des mises en garde sanitaires sur les fumeurs et non fumeurs, l'étude a montré l'importance de l'apposition des avertissements sanitaires sur les paquets de cigarette et son impact sur leurs réactions cognitives et affectives.

Les fumeurs dans leur majorité (99%) ont affirmé la visibilité des images et les messages écrits ont bien communiqué sur les dangers liés au tabagisme.

Certains fumeurs (75%) voient en ces images une prévention de choc qui pourrait susciter une émotion de peur, une prise de conscience des méfaits du tabac.

D'autres fumeurs (5%) ont affirmé qu'ils ne lisent plus ces messages dans la mesure où ils sont conscients du danger et se trouvant dans l'impuissance de se départir de cette addiction.

Les non fumeurs, depuis l'apparition de ces messages sont conscients de la dangerosité du produit et ont préféré ne pas s'aventurer dans cet univers de fumeurs. Ils ont compris que les mises en garde sanitaires ont un caractère motivant de prévention et sont acceptés à l'unanimité par les non fumeurs comme efficaces, compréhensibles et préventives.

Les femmes adultes et les vieux semblent être plus réceptifs aux mises en garde sanitaires car ils avouent être touchés par l'image et le message et ont affirmé la plupart d'entre eux cacher le paquet de cigarette en public.

De manière générale, les entretiens ont montré que les personnes interrogées (91%) apprécient qualitativement les mises en garde sanitaires car elles génèrent dans leur perception de la culpabilité, du stress et même de la peur de continuer dans cette aventure.

Conclusion

Une enquête a été menée pour mesurer l'impact des mises en garde sanitaires sur les paquets de cigarette. Les enquêteurs ont demandé à 350 personnes fumeurs comme non-fumeurs de donner leurs avis sur cette approche des nouvelles formes d'emballages dans 4 départements de la région de Dakar.

Etudier l'impact des mises en garde sanitaire revient à interroger sur l'effet des images sur les réactions affectives et cognitives sur les personnes enquêtées. En fait, une mise en garde sanitaire est efficace s'il entre en contact avec la cible visée, attire son attention, compris et accepté par la population. Ces avertissements sanitaires doivent servir à modifier la croyance, les attitudes et surtout les comportements.

Cette enquête revêt un caractère important dans l'appréciation du degré de mise en œuvre des dispositions de la loi 204-14 du 28 mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac, notamment son article 6. A travers cette enquête, on voit clairement que les mises en gardes sanitaires sont diversement appréciées par les personnes enquêtées selon qu'elles soient homme ou femme, fumeur ou non-fumeur, jeunes ou adultes.

91% des personnes interrogées affirment être favorables aux mises en garde sanitaires apposées depuis le 26 aout 2017 sur les paquets de cigarettes en vente au Sénégal contre 9% qui pensent le contraire. 72% des personnes interrogées disent se sentir gêner de sortir leurs paquets de cigarettes avec avertissements sanitaires au vu de tous, contre 28% qui disent le contraire.

Cette étude d'impact a aussi permis de mesurer les connaissances et attitudes des enquêtés sur la relation qui existe entre les formes graves de COVID 19 et le tabagisme. Sur cette question on observe deux réponses différentes selon que l'on soit fumeur ou non-fumeur. Les premiers pensent aucune étude probante n'a démontré à ce jour un lien entre tabagisme et forme grave de COVID19. Les non-fumeurs par contre sont plus catégoriques sur cette question, 80% d'entre eux disent que le tabagisme est un facteur aggravant de COVID 19.

Il serait intéressant de mener une nouvelle recherche épidémiologique sur l'effet du tabagisme dans le système immunitaire des patients atteints de Covid 19 vivant dans la zone sahélienne d'Afrique.

ANNEXE :
**Les avertissements sanitaires en vigueur
au Sénégal de 2017 à 2020.**

SENEGAL

AFRICAN REGION

WARNINGS: 2020

ALL TOBACCO PRODUCTS

FRONT / BACK



**Fumer rend les dents
pourries**

LATERAL

**Pour arrêter de fumer
appeler gratuitement
le numéro 800 00 50 50**

LATERAL

OPTION A

**Fumer rend impuissant
et stérile**

OPTION B

**Fumer nuit gravement
à votre santé et à celle
de votre entourage**

WARNINGS: 2019

ALL TOBACCO PRODUCTS

FRONT / BACK



**Fumer provoque des problèmes
respiratoires chez le bébé**

LATERAL

**Pour arrêter de fumer
appeler gratuitement
le numéro 800 00 50 50**

LATERAL

OPTION A

**Fumer rend impuissant
et stérile**

OPTION B

**Fumer nuit gravement
à votre santé et à celle
de votre entourage**

WARNINGS: 2018

ALL TOBACCO PRODUCTS

FRONT / BACK



**Fumer provoque des
maladies cardiaques**

LATERAL

**Fumer nuit gravement
à votre santé et à celle
de votre entourage**

**Pour arrêter de fumer
appeler gratuitement
le numéro 800 00 50 50**

SENEGAL

AFRICAN REGION

WARNINGS: 2017

ALL TOBACCO PRODUCTS

FRONT / BACK



LATERAL



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Documents juridiques

1. Loi relative au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac, 2014-14 du 28 mars 2014
2. Décret n° 2016-1008 portant application de la loi n°2014-14 du 28 mars 2014 relative au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac
3. Arrêté n°18415 fixant la liste des mises en garde sanitaires, les modalités d'apposition et de renouvellement sur le conditionnement du tabac et des produits du tabac.

Etudes

1. Etude (2019) Assessment of the tobacco retail environment in Dakar before implementation of a tobacco retailer licensing policy
2. Enquête mondiale sur le tabagisme chez les adultes, octobre 2015, ANSD-Sénégal
3. Hammond Fong (2009) réaction des fumeurs aux avertissements sur les paquets de cigarette avec des images graphiques et uniquement du texte
4. Sabbane Lowrey (2009) l'efficacité des menaces d'étiquettes d'
5. Hegarty Pederson (2007) perception des jeunes adultes sur les étiquettes d'avertissements aux USA et Canada
6. Gavard perret (1993) la présence humaine dans l'image, facteur d'efficacité de la communication publicitaire

LISTE DES CONSULTANTS

**MBS Consulting domicilié à l'Immeuble 60 des HLM Fass. BP 12238 Colobane/ Dakar.
Tel: 775673067**

La composition de l'équipe:

Mr Mamadou Bamba Sagna, Juriste consultant expert en lutte antitabac;

Dr Ndiasse Ndiaye, spécialiste en suivi évaluation et enquête sanitaire;

Mr Alioune Sylla, spécialiste en suivi évaluation et enquête sanitaire.

